



Déclaration Liminaire

CAPC des AS et ASHQC 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est dans un contexte social particulier que nous abordons cette nouvelle mandature de 4 ans.

Au-delà du soulèvement social qui perdure chaque week-end, ce qui importe c'est l'adhésion de la population aux mobilisations et aussi qui démontre à quel point la population est attachée au service public que les gouvernements successifs ont pris le soin de dynamiter.

La situation n'est pas différente dans les hôpitaux, puisque nous assistons à une intensification de la productivité des activités cliniques qui conduit à une montée en puissance des burn-out, des accidents de travail, des troubles musculo-squelettiques, des risques psychosociaux, turn-over, de la précarisation de l'emploi dans la fonction publique.

Depuis des années, la CGT dénonce les mauvaises conditions de travail et alerte sur les dysfonctionnements organisationnels.

Que pouvez-vous faire face à ce constat ?

Y-a-t-il d'autres alternatives ?

Probablement, il faudra passer par une démocratie au travail qui donne toute sa place au salarié dans l'entreprise. Dans un espace qui lui permettra d'interagir sur la vie de l'entreprise et les conditions de travail.

La situation actuelle est inquiétante et l'on peut s'interroger sur la pertinence de la poursuite des réformes engagées par le gouvernement et de ses ministères qui donne la mesure sur la cadence des partenariats, de réorganisation et d'externalisation ;

C'est le cas :

- Des BP des HIA qui sont les oubliés de la chaîne RH ;
- Des activités de bio nettoyages qui sont encore touchées de plein fouet avec à terme la disparition définitive des ASHQC dans les HIA du SSA.

Face à cet éveil de mouvements sociaux et devant la gravité de la situation, le Président de la République devra faire des annonces fortes et poser des actes fondateurs pour changer de cap et donner plus de perspectives aux salariés actifs et aux retraités.

Notre modèle de société n'est pas en déclin, mais il y a urgence d'agir vite pour :

- La revalorisation des salaires et des pensions ;
- Le maintien et le renforcement des services publics ;
- L'emploi et pour la fin de la précarisation dans la fonction publique.

Aujourd'hui, la dématérialisation du CREP 2019 constitue une avancée significative pour l'administration qui a ses limites. Il s'avère que :

- Le N+1 après 48h et signature de l'agent ne peut plus le modifier. Au-delà de 48h, si non signé par l'agent, le N+1 reprend la main.
- Le N+2 idem après signature de l'agent n'a plus la main pour un éventuel recours à l'amiable.

Il est naturellement logique que certains agents se verront doublement pénalisés du fait du manque de maîtrise de l'outil de dématérialisation.

La CGT vous invite à mettre en place dans tous les établissements du SSA des ateliers à l'utilisation des logiciels de dématérialisation pour un peu plus d'efficacité (Ex : ESTEVE, ENSAP, CPA et CPF).

S'agissant des thématiques suivants :

CREP : Une formation pour le N+1 et N+2 est fortement conseillée pour la maîtrise de l'outil, il arrive encore que les agents se retrouvent face au N+1 avec un CREP déjà pré-rempli. Surtout avec des annotations mal formulées et pas assez développées.

FICHES DE POSTE : La CGT demande un rappel auprès des établissements de la mise jour des fiches de poste de tous les agents et en particuliers les agents en distorsion d'emploi.

AVANCEMENT 2019 : La CGT dénonce avec force l'absence de proposition d'avancement pour les populations âgées du SSA. C'est un désastre pour le(a) salarié(e) qui a mis toute son énergie au travail au détriment de sa vie familiale.

Pouvez-vous nous indiquer si à partir de 55 ans un agent est trop âgé pour prétendre à un changement de corps ou à une promotion au grade supérieur ?

A cette occasion, la CGT réclame davantage de cohésion, d'échanges et d'entraide entre le CMG IDF et le BP HIA PERCY.

Face au démantèlement et aux multiples réformes de grandes envergures qui sont d'actualité, la CGT vous rappelle quelques-unes de ses revendications :

- ✓ Le dégel de la valeur du point d'indice et le rétablissement des Bordereaux des ouvriers d'état ;
- ✓ Une augmentation générale significative des salaires et pensions ;
- ✓ Des embauches en emplois stables ;
- ✓ La résorption de la précarité et un plan massif de titularisation ;
- ✓ Le renforcement du statut général et des statuts particuliers ;
- ✓ L'amélioration des systèmes de retraite par répartition et le maintien des régimes spéciaux ;
- ✓ Le départ à la retraite à 60 ans ;
- ✓ L'abrogation de la journée de carence.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci de votre attention.